

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 13

DECEMBRE 1983

CHUZELLES

INFORMATIONS

N° 13

DECEMBRE

1983

S O M M A I R E

- 3 - La parole est à Monsieur le MAIRE.
- 5 - Budget supplémentaire 1983
- 8 - Compte Administratif 1982
- 11 - Dépenses 1982
- 14 - Emprunts 1983
- 15 - Délibérations du Conseil municipal
- 24 - Fleurissement de la France
- 28 - Voirie
- 30 - Cimetière
- 32 - Plan d'Occupation des Sols
- 34 - Bâtiments
- 37 - PERMIS de construire
- 40 - CHUZELLES se souvient
- 42 - Assainissement
- 44 - Marché
- 46 - Piscine
- 47 - Mille Club
- 51 - Harmonie seyssuelloise
- 52 - Services publics
- 54 - Associations chuzelloises
- 55 - Divers
- 56 - Environnement
- 58 - Ordures ménagères
- 62 - Comment obtenir
- 64 - Demandeurs d'Emploi
- 65 - UN peu de détente
- 68 - Etat civil
- 72 - La Mairie à votre service
- 75 - Subventions 1983
- 76 - Solutions des jeux

-o-o-o-o-o-o-o-

LA PAROLE EST A M. LE MAIRE

En cette période difficile pour tous, entreprendre des travaux importants demande réflexion, mais, subventions et autorisations d'emprunts, ont permis à notre commune de parfaire les opérations commencées.

Ainsi, nous allons pouvoir réaliser :

- l'assainissement par une 3^{ème} tranche d'un montant de 1 500 000 Francs.
- Une tranche d'électrification rurale de 150 000 F
- un programme de voirie de 150 000 F.
- des travaux de réfection de bâtiments communaux (entre autres, le toit de la cure) pour un montant de 165 000 F.

Pour mener à bien ces projets, dont certains sont réalisés, nous n'avons fait appel qu'à des entreprises locales.

Pour les autres projets, le transfert des compétences de l'état ou du département aux communes implique une mûre réflexion et un choix bien déterminé de la part du Conseil municipal.

Notre équipe continuera de travailler pour que les divers points évoqués lors des précédents bulletins trouvent une solution au cours de la prochaine année :

- assainissement : jonction avec le réseau de Vienne.

- modification du Plan d'occupation des sols
- agrandissement du cimetière
- achat du terrain jouxtant le terrain de sports pour aménagements divers
- amélioration de la voirie communale par des élargissements aux passages dangereux.

Je ne peux pas terminer ce mot, sans remercier tous les membres du Conseil municipal pour leur collaboration efficace, ainsi que tous les employés communaux pour leur bonne coopération.

Enfin, délaissant tous les soucis matériels, pensons aux fêtes de fin d'année.

Je souhaite à tous les Chuzellois de les passer en famille afin que le bonheur soit auprès d'eux au seuil de la nouvelle année pour laquelle je leur présente mes meilleurs vœux .

- ~~XXXXXXXXXXXX~~ -

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	25 800
Travaux et Services extérieurs	127 830
Participation et Contingents	9 900
Allocations - Subventions	2 000
Frais de gestion générale	2 500
Frais financiers	500
Prélèvement pour dépenses d'investissement	90 650
TOTAL	= 259 180

RECETTES :

Recouvrements - Subventions	33 400
Dotations globales de fonctionnement	20 700
Impôts indirects	5 000
Impôts directs autres que contributions	7 500
Contributions directes	17 000
Produits antérieurs	181 580
TOTAL	= 259 180

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

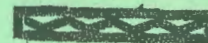
Acquisition de terrains	3 050
Acquisition de biens meubles	20 000
Assainissement	1 145 000
Bâtiments communaux	306 000
Stade	40 000
Voirie	315 000
Electrification	135 899
	<hr/>
TOTAL	= 1 964 949

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	65 449
Subventions d'équipements	324 750
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	90 650
Récupération T. V. A.	52 000
Taxe Locale d'Equipement	5 000
Emprunts	1 410 000
Dotation globale d'équipement	1 100
Récupération T. V. A. sur électrification	16 000
	<hr/>
TOTAL	= 1 964 949

Les budgets n'étant que des prévisions, il est nécessaire au Conseil Municipal de rééquilibrer ces chiffres afin d'être en mesure de régler les dépenses de l'exercice. Si certains travaux ne sont pas exécutés ou non facturés avant la fin de l'année, les sommes se retrouvent sur l'exercice suivant et permettent de régler les dépenses pour les besoins qui étaient prévus.

Notre budget supplémentaire est alimenté pour une grosse part par les emprunts, les subventions, les excédents antérieurs et diverses recettes non prévisibles en grande partie. Ces recettes sont affectées à l'assainissement, aux travaux de voirie et de bâtiments et à l'électrification.



COMPTE ADMINISTRATIF 1982

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	66 826,78
Frais de personnel	374 764,78
Impôts et taxes	1 075,00
Travaux et Services extérieurs	291 090,95
Participation et Contingents	304 079,04
Allocations - Subventions	20 214,00
Frais de gestion générale	70 058,08
Frais financiers	266 210,23
Prélèvement pour dépenses d'investissement	168 510,00
TOTAL =	1 582 835,26
Excédent de fonctionnement de clôture	179 753,74
TOTAL =	1 762 589,00

RECETTES :

Produits de l'exploitation (carrière et redevance des ordures ménagères)	94 663,00
Produits domaniaux	34 269,00
Produits financiers	4 156,18
Recouvrements - Subventions	118 022,40
Dotations de fonctionnement	587 694,00
Impôts indirects	14 509,31
Impôts directs autres que contributions	7 320,00

Contributions directes		760 035,00
dont Impôts	676 774,00	
Produits antérieurs		141 920,11
TOTAL =		1 762 589,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

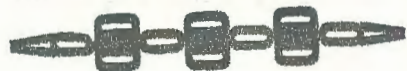
Remboursement d'emprunts	166 962,32
Aménagement et acquisition de terrain - matériel - mobilier	19 737,77
Travaux de bâtiments et de génie civil	1 687 655,44
Acquisition de titres et valeurs	1 542,77
Excédent d'investissement de clôture	65 449,81
TOTAL =	1 941 348,11

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	899 800,32
Subventions d'équipement	370 925,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	168 510,00
Produit des emprunts	281 000,00
Récupération T. V. A.	120 098,52
Taxe locale d'équipement	73 188,55
Facturation de travaux	3 569,16
Récupération T. V. A. sur électrification	13 772,61
Remboursement par S. I. V. O. N. sur travaux	10 483,95
TOTAL =	1 941 348,11

BALANCE GÉNÉRALE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 582 835,26
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>1 875 898,30</u>
TOTAL =	3 458 733,56
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 762 589,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>1 941 348,11</u>
TOTAL =	3 703 937,11
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	245 203,55



DEPENSES 1982

Chacun de nous contribue, par l'impôt, à pourvoir les finances de la collectivité, et désire logiquement être informé de l'utilisation de cet argent. Aussi, depuis notre registre de comptabilité, nous avons relevé le bilan suivant :

- L'aménagement et l'entretien de la voirie constitue toujours un poste important avec une dépense de 603 540 F., dont 104 863 F de frais de personnel et 183 226 F allant au pont des Serpaizières lequel atteint, à la fin de cet exercice, le prix de revient de 436 114 F.

- Les gros investissements de l'année sont :

. d'une part, la 2ème tranche d'assainissement avec 697 374 F.

. d'autre part, les vestiaires du stade avec une facturation de 301 741 F.

- En ce qui concerne les sommes attribuées à l'ensemble école-cantine scolaire, nous totalisons le montant de 213 884 F., représentant, pour l'essentiel, les frais de fonctionnement ; les travaux réalisés à l'intérieur des classes s'élevant à 18 319 F.

- Parmi nos soucis permanents se trouve celui de maintenir un réseau électrique qui réponde aux besoins des habitants de chaque quartier. En 1982,

nous avons consacré 185 968 F aux renforcements .

- Certaines charges grèvent régulièrement notre budget, telle celle de l'entretien des bâtiments communaux; les dépenses se montent à 121 666 F , dont 98 645 F pour la réfection de la toiture de l'ancienne école.

- Avec un mandatement de 29 999 F, nous trouvons le Règlement définitif du parking au Mille Club . C'était une réalisation indispensable , maintenant très appréciée.

- On se souvient des difficultés rencontrées avec la pelouse du stade ; pour sa remise en état , l'intervention d'une entreprise était nécessaire , mais de nombreuses bonnes volontés s'étant manifestées, le coût de l'opération s'est limité à 11 324 F.

- Au chapitre des frais de gestion, le chiffre global atteint la somme de 267 259 F, qui comprend des dépenses de nature diverse qu'il serait trop long d'énumérer.

- La comptabilité d'une commune est aussi soumise à des débits importants, qui surprennent souvent , parce qu'ils n'ont pas d'incidence directe sur la vie locale. Ce sont par exemple : le contingent pour l'aide sociale , 77 815 F, le contingent pour service d'incendie , 12 458 F, la participation

aux charges intercommunales , 185 330 F. Quant aux seules charges sociales, déjà comprises ici dans les frais de personnels , indiquons au passage , qu'elles atteignent le montant de 106 203 F.

- Citons encore les frais de ramassage des ordures ménagères : 62 437 F.

- La page énumérant toutes les annuités d'emprunts payées au cours de l'année 1982 nous révèle un total de 319 502 F.

- Nous avons accordé pour 17 514 F de subventions, la majeure partie de cette somme revenant aux associations de la commune.



EMPRUNTS 1983

CREDIT AGRICOLE :

Electrification rurale :

. Montant du prêt	45 000 F
. Durée du prêt	12 ans
. Taux d'intérêts	11,25 %
. Annuité	7 013,97

CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE :

Travaux d'assainissement (3^e tranche)

. Montant du prêt	1 050 000 F
. Durée du prêt	30 ans
. Taux d'intérêts	12,25 %
. Annuité	132 769,85

Travaux d'équipement courant :

. Montant du prêt	150 000 F
. Durée du prêt	15 ans
. Taux d'intérêts	11,75 %
. Annuité	21 730,39

Travaux réparations Bâtiments communaux

. Montant du prêt	165 000 F
. Durée du prêt	15 ans
. Taux d'intérêts	11,75 %
. Annuité	23 903,43

DELIBERATIONS DU C. M.

REUNION DU 4 JUILLET 1983

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

COMPTE ADMINISTRATIF 1982 : approbation du compte administratif 1982 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 245 203,55 F.

ECOLE MATERNELLE : Le Conseil municipal décide et vote la construction d'une école maternelle .
Demande d'inscription de ce projet au Programme du département 1984.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT / 3^eme TRANCHE .

Dépenses envisagées : 2 000 000 de Francs dans l'A. P. D. établie par le Cabinet d'Etudes Marc Merlin . Le Montant subventionnable retenu pour 1983 n'étant que de 1 500 000 F , le C.M. sollicite une inscription de 500 000 F , pour travaux supplémentaires, au Programme 1984.

DELEGUES au sein du Syndicat Mixte pour l'Equipement Scolaire et Sportif de l'Agglomération Viennoise

S.M.E.S.S.A.V. Ont été élus :

Titulaire : PLANTIER Joseph

Suppléant : LARGEAU Charles

DELEGUES au sein du Syndicat Intercommunal de la Sévenne : Ont été élus :

M. CARRET Pierre

M. PLANTIER Joseph

M. PRAS Michel

DELEGUES au sein du S.I.C.T.O.M. (ordures ménagères)

Ont été élus ; Tit. M. CHAINTEUIL Jean
Sup. M. FARULT Georges

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE :

Ayant le choix entre deux solutions ,

- agrandir l'ancien cimetière
- créer un nouveau cimetière,

le C.M. s'est prononcé pour l'agrandissement par
vote à bulletin secret :

12 voix sur 13 votants pour agrandissement,
1 voix pour nouveau cimetière .

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES :

pour travaux au stade (compte 235) pour
un montant de 1 575 F à prendre sur les fonds li-
bres .

DEMANDE DE PRET à Caisse Régionale de Crédit Agri-
cole Mutuel de l'Isère :

45 000 F. pour travaux d'électrification ru-
rale . Programme 1983 .

DEMANDE DE PRET à Caisse d'Epargne de Vienne :

1 050 000 F. pour travaux d'assainissement ,
3 ème Tranche, Programme 1983.

DEMANDE DE PRET à Caisse d'Epargne de Vienne.

165 000 F. pour travaux de réparations des
Bâtiments communaux .

ASSAINISSEMENT 3ème TRANCHE :

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Désigne la Direction Départementale de
l'Agriculture de l'Isère comme
"Conducteur d'opération" pour réaliser
la 3ème tranche de travaux d'assainis-
sement PROGRAMME 1983 du Département.
- Approuve le marché d'Ingénierie à passer
avec le Cabinet d'Etudes Marc MERLIN
pour l'étude et la réalisation des
travaux.
- Donne pouvoir à son maire pour signer :
 - . le marché avec acte d'engagement
 - . le projet des clauses particulières
 - . la déclaration à souscrire par les
sociétés.

LOTISSEMENT DU MOULIN :

Le Conseil donne un avis favorable à la
demande des Maisons Michel-Claude pour
la rectification des zonages du P.O.S.
permettant l'abandon du lotissement de
5 maisons au profit d'un restaurant et
zone de loisirs.

MARCHE :

Le Conseil donne son accord pour le mardi matin.

SOU DES ECOLES :

Le Conseil décide de payer 1/3 des frais d'entrée à la piscine, (1/3 étant payé par les parents, 1/3 par le Sou des Ecoles).

CIMETIERE :

Le Conseil s'étant prononcé pour l'agrandissement du cimetière, sollicite le concours d'un géologue officiel auprès de Monsieur le Doyen de l'Université Claude Bernard - département des Sciences de la Terre à Villeurbanne.

FUSIL HYPODERMIQUE :

Le Conseil ne juge pas utile l'achat d'un fusil.

TAXE PROFESSIONNELLE :

Refus d'exonération à la demande présentée par Monsieur DUPARC.

PISCINE :

Monsieur le Maire informe son Conseil que la réfection de la toiture s'élève à 110 000 F.

LOTISSEMENT PLEIN SUD :

Le Conseil émet un avis favorable sous réserve que la participation du lotisseur soit doublée (construction d'égout sur la voie publique de la maison Assenat à la maison Chardon).

Mille-Club : REGLEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil du règlement d'utilisation du Mille-Club qui donnera lieu à arrêté municipal. Ce règlement sera appliqué à compter du 1er janvier 1984.

TRAVAUX DE VOIRIE. PROGRAMME 1983 réalisé:

Le montant des travaux effectués par le SIVOM pour le compte de la commune s'élève à 156 074,97 F

savoir :	Revêtement	66 350,91 F
	Réfection	89 724,06 F

CONTRAT D'ENTRETIEN du chauffage : L'entretien des chaudières a été confié à la Société SORATHERM . Le contrat signé avec cette société engage une dépense annuelle de 2 241,54 Francs

FOURNITURE DU F.O.D : Appel de prix a été fait auprès de 3 fournisseurs . La société SORATHERM offrant les prix les plus bas a été retenue.

CONTINGENT D'AIDE SOCIALE : La prévision à inscrire au Budget primitif 1984 s'élève à 121 990 F.

INDEMNITE A MONSIEUR LE PERCEPTEUR pour préparation des documents budgétaires : 200 F.

SUBVENTION à HARMONIE DE SEYSSUEL (école de musique) : 1.500 F

COUPE DE BOIS: La vente se fera par soumission cachetée sous double enveloppe. Ouverture des plis le jeudi 29 décembre 1983.

- ACHAT D'UN CAMION POUR TRAVAUX COMMUNAUX:

La commune serait intéressée par le camion de Monsieur ABEL-COINDOZ , actuellement en vente. Coût de la dépense 19 500 F.

- REFECTION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'APPARTEMENT DE Mme ROUX.: devis des travaux a été demandé à Monsieur Martin, de Serpaize.

- ELAGAGE DES PLATANES DE LA PLACE : ces travaux auront lieu incessamment.

- REPAS DES ANCIENS : demande sera faite de menus et prix auprès de traiteurs de la région.

- VIN D'HONNEUR DE LA FETE DES MERES : il sera servi dans la grande salle du Mille-Club , les années paires (84, 86 ...), par Monsieur GINOT, les années impaires (85, 87 ...) par Monsieur CHARDON.

- UTILISATION DES SALLES DU MILLE-CLUB : au I.I.1984

- . Petite salle : uniquement par sociétés
 - gratuite
 - nettoyage par société ou versement de 250 F à M. le Percepteur
- . Grande salle :
 - . Sociétés : gratuite, nettoyage id°
 - . Particuliers: location de 1.000 F comprenant nettoyage (évalué à 250 F) caution de 1 500 F / nettoyage par utilisateur n'est plus accepté.

REUNION DU C.M. du 6.12.1983

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Approbation du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983 :

Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 224 129 Francs, à savoir :

- Fonctionnement : 259 180 F
- Investissement : 1 964 949 F

SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le Conseil municipal vote les subventions aux diverses sociétés ou associations en reconduisant celles attribuées en 1982.

MISE EN REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
approuvé le 21 février 1978 :

En application des articles R 123-3 et R 123-35 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de Chuzelles a fixé, en sa séance du 6 décembre 1983, les modalités de l'association des personnes publiques autres que l'Etat, à la révision du plan d'occupation des sols.

Par personne publique, il faut entendre : La Région, le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture.

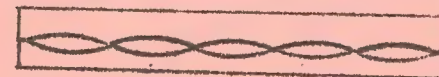
La délibération a été transmise à M. le Préfet, Commissaire de la République afin qu'il définisse avec le Maire, les modalités de l'association de l'Etat.

Elle sera affichée pendant un mois, à la Mairie, du 15 décembre 1983 au 14 janvier 1984.

APPROBATION DES STATUTS DU S.I.V.O.M. : Monsieur le Maire rappelle aux membres du C.M. que l'actuel SIVOM des 2 cantons de VIENNE auquel adhère la commune est issu du syndicat de voirie créé le 25 mars 1961 et que, bien que transformé en SIVOM le 19 mai 1962, il fonctionne toujours avec les statuts du syndicat de voirie.

Afin d'être en accord avec la législation en vigueur et après consultation de toutes les communes adhérentes, le SIVOM a adopté de nouveaux statuts lors de la réunion du Comité du 28 octobre 1983 sur lesquels il y a lieu que la commune se prononce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat à vocation multiple des deux cantons de Vienne dont la commune fait partie.



FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

La traditionnelle remise des prix s'est déroulée le Dimanche 4 Décembre.

Avant de laisser M. PLANTIER rendre compte de ce palmarès, M. CHAINTREUIL tint à féliciter et remercier tous les participants de leur effort déployé durant l'année pour embellir notre village.

La nouvelle commission du fleurissement se composait de :

- Madame FRANCE Marcelle
- Madame GARDAIS Michèle
- Madame MAILLEUR Jacqueline
- Monsieur LARGEAU Charles

Auxquels venaient se joindre les membres du jury :

- Mme et M. BOURGUIGNON
- M. ROYET Jean-Paul
- M. ROYET Philippe.

Au nom du jury, M. PLANTIER félicita Mme et M. BONNET Jean pour leur 5ème Prix Départemental dans la catégorie des Balcons Fleuris des communes de plaine de 1001 à 5000 habitants.

La coupe fut remise à Mme MEUNIER André qui avançait aux points :

- Mme BONNET Jean
- Mme PALIN Henri
- Mme PLANTIER Roger

Voici le palmarès :

TERRASSE AVEC JARDIN

- 1er - MEUNIER André
- 2ème- PORTALLES Jean
- 3ème- TALBOURDET Jean

MAISON AVEC JARDIN

- 1er - BONNET Jean
- 2ème- DRUNET Jean
- 3ème- ANDRE Jean
- 4ème- HYVERNAT Claudius

JARDIN INTERIEUR

- 1er - BRUN Antoine
- 2ème- TAVERNIER Michel
- 3ème- BOUCHER Pierre
- 4ème- BOYER Louis

JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

- 1er - PALIN Henri
- 2ème- PLANTIER Roger
- 3ème- PRAS Marcel
- 4ème- GAY Eugène

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN

- 1er - FAURE Maurice
- 2ème- REGAL Joseph
- 3ème- MAS Marcel
- 4ème- CLERC Albert

BORDURE VOIE PUBLIQUE

- 1er - CHENAVIER Paul
- 2ème- FOREST Albert
- 3ème- THEVENON Robert

FERME FLEURIE

- GONIN Antoine

MAISON SECONDAIRE

- LEYSIN Raymond

Mme ROYET Pierre, pour tous les efforts déployés ces dernières années et Mme CLERC Albert pour le fleurissement de la croix de Tourmente, ont reçu respectivement une médaille et un bon d'achat.

D'autre part, des jardinières seront remises au Groupe Scolaire afin d'encourager les écoliers à poursuivre leur action

Enfin, pour la première fois cette année, un sapin est illuminé durant la période des fêtes.

La manifestation se clôtura par un Vin d'Honneur offert par la Municipalité et servi par Mme CHARDON.



VOIRIE

TRAVAUX EFFECTUES

=====
=====

1 - Comme de coutume, des travaux de revêtement ont été effectués en cette saison sur les routes des Serpaizières, de Tourmente et pour l'élargissement, des Martinières. Pour les débuts de dégradation de routes, il a été fait des emplois (revêtements partiels).

2 - A la suite d'une demande écrite de certains riverains de la route des Serpaizières, et avec leur accord et leur participation, nous nous sommes vus dans l'obligation de créer un fossé drainant les terrains et assainissant le bord de chaussée. Ceci a nécessité la pose de tuyaux et le concours de l'Entreprise SIMON pour réaliser ces travaux.

3 - Comme vous avez pu le constater, l'élagage a été effectué par l'élagueuse du SIVOM.

4 - Pour la première fois dans notre commune, les employés communaux ont tracé une signalisation au sol (lignes blanches continues ou discontinues) sur les routes des Martinières, de Dauphile et de St-Maxime dans un virage particulièrement dangereux. D'après les usagers, ce marquage s'avèrerait très utile,

surtout dans les virages et en temps de brouillard ; il sera donc poursuivi sur certaines routes, la saison prochaine.

PROJETS

=====

- Le Conseil Municipal a jugé bon d'acheter un véhicule pour les petits travaux de voirie et divers usages communaux. Ce projet devrait se réaliser dès que nous aurons trouvé un petit camion adéquat.
- De nouveaux panneaux de signalisation seront posés très prochainement, en particulier un "STOP" au carrefour de la Route de Simandres et de la départementale 36 (face ancienne école) et une signalisation au carrefour des Serpaizières.
- La saison prochaine, des revêtements seront effectués en priorité sur les routes le nécessitant.
- Nous signalons que le SIVOM a racheté l'élagueuse du Syndicat de la Sévenne et recherche un tracteur avec chauffeur pour la saison de fauchage.
- Si vous avez des suggestions à faire, veuillez nous en faire part.

CIMETIERE

La population de la commune est passée de 623 en 1962 à 705 en 1968 , 1 017 en 1975 , 1 209 en 1982 .

Aussi le cimetière, déjà trop petit , est en passe de devenir insuffisant dans peu d'années.

Deux solutions étaient possibles :

- 1°/ l'agrandissement du cimetière actuel.
- 2°/ la création d'un cimetière nouveau.

Cette deuxième solution a été abandonnée en raison . des difficultés pour trouver un terrain accepté par l'administration,

. du coût de la clôture (les murs étant obligatoires).

Par délibération du 4 juillet 1983, le Conseil municipal a donc décidé de procéder à l'agrandissement du cimetière existant. Une réserve foncière avait été prévue , pour ce cas , dans le P.O.S. de 1978.

Le terrain devra faire l'objet d'un examen géologique (demande effectuée).

Si cet examen est positif, et après l'envoi en Sous-Préfecture de divers documents (nombre d'habitants, décès survenus au cours des 5 dernières

années, éventuellement promesse de vente du propriétaire) Monsieur le Commissaire de la République fera procéder à l'enquête publique.

Déjà, une demande d'évaluation du prix du terrain choisi a été faite auprès des Services fiscaux, pour information .

Enfin le dossier suivra la voie administrative pour que ce projet passe au stade de la réalisation.

O&O&O&O&O

TOMBS PROFANÉES

De nombreuses tombes du cimetière ont été profanées dans l'après-midi du Dimanche 27 Novembre.

Des inconnus ont déplacé des plaques, renversé des pots de fleurs et des plantes.

Plainte a été déposée à la gendarmerie qui est prête à recueillir des renseignements.

La population est invitée à vérifier ses sépultures et à signaler à la Mairie les dégâts qui pourraient être constatés.

P.O.S

La Commune de Chuzelles s'est dotée d'un plan d'occupation des sols (P.O.S.) depuis le 26 février 1978 , date de l'arrêté préfectoral .

Depuis, de nombreuses constructions ont vu le jour , et il devient difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver un terrain constructible si le P.O.S. reste en l'état.

Il y a donc lieu d'en prévoir la modification. Il serait souhaitable :

- que le village se regroupe un peu plus , certains écarts devenant presque aussi importants que le bourg.

- que la création, en zone artisanale, de petits flots de terrain où il serait possible de construire maison d'habitation et atelier , dépôt ou commerce, permette de créer un peu plus d'animation et de commodités dans la commune et, il faut bien le dire , de soulager financièrement celle-ci.

Evidemment, il faudra profiter au maximum des réseaux déjà implantés (eau, électricité, assainissement.)

Les demandes des propriétaires, pour la transformation de diverses zones en zones constructibles, sont nombreuses; toutes ne pourront pas être satisfaites.

Si les nouvelles constructions ont l'avantage d'amener de jeunes ménages, et donc des enfants, il ne faudra tout de même pas transformer la commune en banlieue de grande ville. Chuzelles doit conserver son caractère rural.

Conscient de ces problèmes, le Conseil municipal a donc demandé, par délibération en date du 19 mars 1983, une modification de son P.O.S. Depuis cette date, par suite de la décentralisation (transfert de compétences) une nouvelle délibération a dû être prise , dans le même sens, le 6 décembre 1983.

La population sera tenue informée de la suite donnée à cette demande, et pourra émettre ses souhaits le moment venu.

Une enquête publique sera ouverte par voie de presse.

-o-o-o-o-

BATIMENTS

I - TRAVAUX REALISES

=====
Au cours de l'année 1983, ont été réalisés divers travaux concernant les bâtiments.

Cantine scolaire : Une grille de défense a été installée côté ouest.

Ancienne école : Les employés communaux, avec l'aide des adjoints, ont procédé au nettoyage de l'appartement au premier étage. Quelques petites réparations ont été nécessaires. La cheminée, défectueuse, a dû être remise en état.

Ces travaux ont été exécutés par les entreprises chuzelloises CURTET et GONIN-ROUSSET.

II - TRAVAUX DONT L'EXECUTION EST DECIDEE

=====
Les travaux suivants vont se faire au cours des mois à venir :

Panneau d'affichage : Il sera construit, près des W.C. publics, un mur réservé à l'affichage. Il servira d'une part à la mairie, d'autre part aux Sociétés de la

commune. La barrière existant sur le mur actuel sera remplacée.

Ancienne école : La réfection totale des façades, le remplacement des volets et des portes en bois en mauvais état sont prévus.

Presbytère : Divers travaux vont être effectués pour l'entretien du bâtiment :

- Réfection totale de la toiture (charpente, tuiles)
- En finition, pose de chéneaux

Mille-Club : Le Conseil Municipal adopte le projet d'un système d'aération et d'évacuation des buées.

Stade :

- 1 - Vestiaires : Il sera procédé à l'installation du chauffage électrique des locaux et à la mise en place d'un système d'aération.
- 2 - Clôture : Le Conseil Municipal décide d'installer côté route, une clôture avec portail.

3 - Plate-forme : Une étude est en cours pour son aménagement.

Pour tous ces travaux, ont été retenues les entreprises chuzelloises ABFL-COINDOZ, MARTIN et THEVENON.

De plus, le Conseil Municipal et les Membres du F.F.C. ont décidé, d'un commun accord, de peindre les boiseries des vestiaires du stade (peinture fournie par la commune, travaux effectués par les membres du F.F.C.).

- BOIS COMMUNAL -

Comme annoncé dans Chuzelles informations du mois de juin 83 (n° 12), la mise en vente de 5 lots de bois aura lieu selon les modalités dont nous vous avons fait part dans ce numéro.

Un article paraîtra dans la presse et l'ouverture des plis d'appel d'offre se déroulera le 29 décembre, le matin à la mairie.

+++++

PERMIS DE CONSTRUIRE

Voici la liste des permis de construire qui ont été délivrés depuis la dernière parution au mois de juin, de notre bulletin d'information.

Si nous faisons le bilan pour l'année 1983, il a donc été accordé 12 permis de construire concernant une maison individuelle.

Nous vous rappelons que pour tous travaux concernant :

- . La création de fenêtres, de portes,
- . La transformation de façade,
- . L'addition de construction (salle d'eau, véranda, garage etc..), il est nécessaire de formuler une demande de permis de construire.

+++++

NOM ET PRENOM DU PETITIONNAIRE	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DU PERMIS	N° DU PERMIS
DI PALMA Armand	: Maison individuelle	07.07.83	: 83.5.0027
RIGAUDIN M. Thérèse	: Aménagement intérieur : et extérieur d'un : bâtiment existant, : création d'une salle : de restaurant	07.07.83	: 83.5.0124
LABROUAS Jacques	: Garage	Juillet 83	: 83.5.0040
LEROUX Bernard	: Maison individuelle	21.07.83	: 83.5.0318
PAULIN Bernard	: Garage	09.06.83	: 83.5.0181
GIRODON Thierry	: Maison individuelle	28.06.83	: 83.5.0093
MAESTRO Armand	: Maison individuelle	07.07.83	: 83.5.0168
GOLBERY Marc	: Maison individuelle	22.09.83	: 83.5.0167
JALLES Claude	: Maison individuelle	20.07.83	: 83.5.0094
SIMIAN Joël	: Extension bâtiment : existant	03.11.83	: refus
DELPORTE Marc	: Garage	19.09.83	: 83.5.0144
FRANCHI Guisepe	: Hangar démontable, : atelier de peinture : et de sablage	REFUS	: 83.5.0096

CHUZELLES SE SOUVIENT

Pour honorer la mémoire des Chuzellois disparus pour que nos libertés soient préservées, pour célébrer cette fête du souvenir et de la reconnaissance à ceux qui ont sacrifié leur vie devant l'intérêt national, la population s'est déplacée nombreuse et entourait nos anciens combattants.

On remarquait dans l'assistance M. le Maire, les conseiller(e)s, les employés municipaux, les représentants de plusieurs associations, les enfants des écoles et de nombreux habitants de la commune.

Après les dépôts de gerbes, M. le Maire donna lecture du message de M. LAURAIN, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Chacun des disparus était cité dans l'appel aux Morts qui était ponctué de la sonnerie traditionnelle exécutée par M. D. PARAIRRE. L'harmonie de SEYSSUEL donnait du relief à cette cérémonie en interprétant une Marseillaise appréciée.

Profitant de cet instant, M. Joannès CARCEL, Ancien Combattant de 14-18 assisté de M. PLANIER, adjoint et ancien combattant d'Algérie, décorait de la Croix du Combattant

Messieurs MEUNIER et AURIC.

Un lien de sympathie était offert aux participants par la Municipalité à travers le Vin d'Honneur organisé au café GINOT.



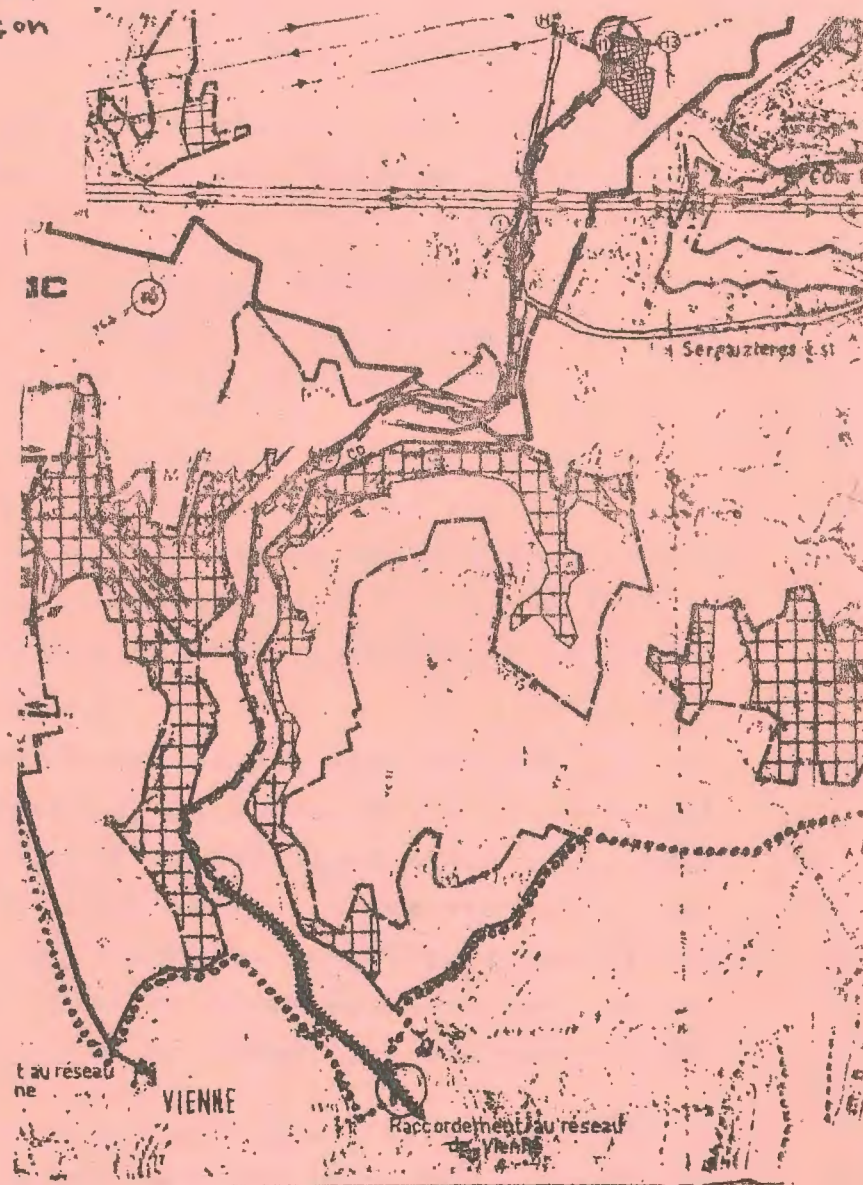
ASSAINISSEMENT

Une troisième tranche verra le jour en 1984, l'emprunt nécessaire et la subvention étant accordés. Cette tranche sera divisée en deux tronçons. Une première partie commençant depuis le terrain de football en direction de Vienne et se terminant à la limite Vienne Chuzelles pour un montant de 1 500 000 F. Une deuxième partie appelée tranche complémentaire et raccordée à la précédente qui rejoindra le collecteur de la ville de Vienne pour un montant de 900 000 F.

Cette troisième tranche de travaux évitera donc à la commune de Chuzelles la création d'une station d'épuration et de ce fait toutes les contraintes que provoquent ce genre d'installation (coût, entretien, fonctionnement, environnement etc..) Les risques de pollution étant évidents il était nécessaire de rejoindre le plus rapidement possible le collecteur de Vienne ; ce qui n'exclut évidemment pas les travaux qui concerneront de nouvelles tranches, et, nous l'espérons, dans les délais les plus raisonnables pour tous.

Les travaux de cette troisième tranche seront effectués par l'entreprise ROMET de Chuzelles, déclarée adjudicataire le 22 novembre 1983.

----- 1^{er} tronçon
||||| 2^e tronçon



MARCHE

Eh voilà ! Le marché est né, après avoir pris en compte vos souhaits, à la suite du sondage paru dans le dernier bulletin; nous pensons qu'ainsi nous avons répondu à votre attente.

Donc, le premier marché de CHUZELLES a eu lieu comme prévu le mardi matin 11 Octobre et a connu un très franc succès.

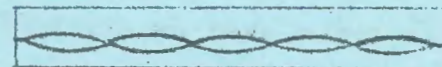
De bonne heure divers commerçants s'installaient et la place semblait un peu petite pour les accueillir car les étalages étaient nombreux : boucher, charcutier, volaillier, poissonnier, fromager, primeurs, confiseur...

Même certains particuliers offraient leurs produits fermiers (oeufs, fromages, miel...) ; notre pépiniériste local était venu présenter ses plants et des marchands de vêtements égayaient ce marché par les tentes multicolores abritant le prêt-à-porter pour hommes, femmes et enfants.

C'est ainsi que, bien des Chuzellois, et même des habitants des communes voisines, sont repartis ravis d'avoir pu s'approvisionner sur place en produits variés.

L'avantage de ce marché est d'apporter aux acheteurs le plaisir de se retrouver et de bavarder dans un cadre familial.

Puisque "le petit" est né, espérons qu'il grandira encore, et surtout qu'il vivra longtemps, pour le plaisir de tous.



PISCINE

UNE LOI NE SOLVE LE :

La participation aux frais de fonctionnement de la piscine intercommunale est toujours un souci permanent pour les communes adhérentes au syndicat. L'été 1983 ayant été très beau et chaud a favorisé la fréquentation de cet établissement, ce qui a permis la diminution de la charge de chaque collectivité. Le mois de Juillet notamment a connu une affluence record avec une participation journalière de plus de 700 personnes. Le montant de notre dépense de fonctionnement a de ce fait été réduite de 20 %, soit 19 446,39 F.

Le toit du bâtiment endommagé par les intempéries a été revu par l'Entreprise constructrice.

Il est étudié l'installation d'un sauna qui sera à la disposition du public dans le cadre du syndicat de la piscine.

MILLE CLUB

Le fonctionnement du Mille-Club occasionnant trop de nuisances à son voisinage et énormément de soucis aux responsables chargés d'en assurer la gestion, Le Conseil a été amené à en modifier le règlement et M. Le Maire a dû prendre un arrêté municipal pour le faire respecter.

Dorénavant la petite salle sera réservée aux réunions de sociétés et la grande ne sera louée qu'une seule fois par semaine aux seuls habitants de la commune, exception faite pour les associations agréées de CHUZELLES.

Le nettoyage, qui était cause de contestations, sera désormais assuré par l'administration municipale et son coût intégré dans le prix de la location sauf pour les associations chuzelloises qui auront la possibilité d'en assurer elles-mêmes le service.

Le prix de la location est relevé pour assurer la bonne gestion de cet équipement.

Les nuisances dues au bruit (surtout la nuit) seront particulièrement surveillées et nous ne pouvons qu'inviter les futurs utilisateurs à respecter ce règlement, le Conseil Municipal serait amené à adopter de nouvelles contraintes en cas de nouveaux abus.

Il est demandé aux associations chuzelloises de faire connaître à la Mairie suffisamment à l'avance les dates qu'elles désirent retenir pour leurs manifestations.

REGLEMENT DU MILLE-CLUB

Le Maire de la Commune de CHUZELLES, Isère,

Vu le Code de l'Administration communale,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du

10 novembre 1983 ,

ARRETE :

Article 1er : Les deux salles du Mille Club peuvent être mises à la disposition des Sociétés ou Associations régulièrement déclarées ou agréées, mais une seule à la fois (soit la grande salle, soit la petite , afin d'éviter un trop grand bruit)

Toute personne de Chuzelles peut également louer la grande salle pour une réunion de famille. La petite salle est désormais réservée aux réunions de bureau des sociétés , elle ne sera plus louée.

Article 2 : La mise à la disposition des salles ne peut se faire qu'aux conditions suivantes :

- demande écrite par le responsable sur formulaire précisant :

- . nom de la société ou association
- . nom du responsable
- . nature exacte de la manifestation
- . date (jour et heures d'utilisation)
- . communication du Contrat d'assurance R.C.

- la réservation se fera au secrétariat où se trouve ...

le planning, par le responsable et en aucun cas par téléphone ou par personne interposée, au moins un mois avant le jour de l'utilisation.

- le bon "clés" sera alors délivré.

Article 3 :

- Les Sociétés ou Associations pourront disposer gratuitement de la salle retenue.

- Toute personne de Chuzelles réservant la salle devra immédiatement signer deux chèques (bancaire ou postal) à l'ordre de M. le Percepteur de Vienne Banlieue , . l'un du montant de la location,

. l'autre du montant de la caution , ces montants étant fixés par Délibération du Conseil municipal.

En cas de dégâts constatés à la salle ou au matériel , la caution ne sera pas rendue, et si son montant n'était pas suffisant pour effectuer les réparations , un supplément serait versé en la Caisse de M. le Percepteur de Vienne Banlieue sur simple avis de l'administration municipale.

Article 4 :

- aucune manifestation à but lucratif ne sera autorisée.

- une seule manifestation par semaine sera acceptée en soirée, le samedi ou veille de fête. Une seule exception sera admise pour les fêtes du village.

- seuls les bals de sociétés pourront avoir lieu.

- la Mairie se réserve le droit de refuser la mise à disposition de la salle.

Article 5 :

- Toute association qui disposera de la salle devra la rendre en bon état de propreté (toilette et vestiaires compris) , soit:

1°/ en effectuant le nettoyage

2°/ en versant un forfait de nettoyage fixé par délibération du C.M. en la Caisse de M. le Percepteur de Vienne Banlieue

- Tout particulier versera un forfait de nettoyage (compris dans la location) et ne pourra plus lui-

même assurer le nettoyage.

Article 6 : Chaque utilisateur devra :

- veiller à ne pas incommoder le voisinage par le bruit, ni faire de tapage nocturne à la sortie de la salle.

.micros et hauts parleurs sont interdits
.sonorisation autorisée jusqu'à 1 heure du du matin.

- respecter les consignes de sécurité habituelles.

Il est interdit d'allumer des feux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de transformer les prises de courant ainsi que tout appareillage électrique.

- il est également interdit d'enfoncer des pointes ou vis dans les boiseries ou panneaux, de coller des affiches ou des pancartes à l'intérieur comme à l'extérieur

- se charger du maintien de l'ordre et veiller à la bonne tenue du public.

Toute personne qui commettrait un acte contre la décence ou serait en état d'ivresse devra immédiatement être priée de quitter la salle.

Article 7 : En aucun cas la Commune ne pourra être tenue pour responsable.

Article 8 : Pour les manifestations avec buvette et musique, le responsable devra être en possession des diverses autorisations administratives suivantes :

- reçu des impôts
- gendarmerie
- S.A.C.E.M.
- assurance responsabilité civile
- autorisation du Maire

La réservation de la salle se fera par écrit avec émission immédiate de chèques.

Les réunions intercommunales ou à caractère social seront acceptées et gratuites.

HARMONIE SEYSSUELLOISE

Depuis deux ans, l'Harmonie de SEYSSUEL offre la possibilité aux jeunes de notre commune de suivre des cours de musique (piano, trompette, flûte traversière, clarinette, saxophone et prochainement, trombone).

Les enfants de CHUZELLES, représentant environ 20 % de l'effectif, la municipalité a décidé de verser une subvention de 1 500, 00 F à l'école de musique (dont le budget s'élève environ à 60 000, 00 F) afin de lui permettre de continuer à accueillir les jeunes chuzellois qui le désirent.

En retour, nous pouvons compter sur la participation de l'harmonie pour les manifestations se déroulant dans notre commune.

-:-:-:-:-

SERVICES PUBLICS

SERVICES

- S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs 85-03-17
Gare d'ESTRESSIN 85-10-68
- POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 Montée Bon Accueil à VIENNE - Tél : 85-04-61
- SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 85-18-83
- E. D. F. : Rue Denfert Rochereau et Rue Lelièvre à VIENNE
Tél : 53-60-20
Dépannage : Tél : 53-00-92
- SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place st-martin à VIENNE
Tél : 85-16-18
- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE
- PISCINE INTERCONTINALE DE VILLETTE-DE-VIENNE : Tél : 57-96-45
- SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS :
- Centre Anti-Poisons : Hôpital E. HERRIOT
Tél : (7) 854-14-14
 - S. E. U. R. : 85-85-40
 - HOPITAL DE VIENNE : 85-75-50
 - Médecin : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) 57-92-82
Tél Cabinet (VILLETTE-DE-VIENNE) 57-94-02
 - Dr MICHALON (SEYSSUEL) Tél : 85-85-93
 - PHARMACIE : RAYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE)
tél : 57-99-21
 - CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE - Ancienne école enfantine)
Tél : (7) 896-15-19 à ST-JUST-CHALLEYSSIN
 - INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 85-72-73

ADMINISTRATIONS

- SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 53-26-25
- HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean moulin à VIENNE
Tél : 53-32-12
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (ANTENNE DE VIENNE)
Tél : 85-12-80 9, rue Victor Faugler
- PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 85-15-20
- MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 57-90-97
- Maire : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile Tél : 85-33-64
- 1er ADJOINT : M. CARRET Pierre les Martinières Tél : 57-90-64
- 2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile Tél : 85-83-36
- 3e ADJOINT : M. FARAUULT Georges à st-Maurice Tél : 57-91-73
- 4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle le Verdier Tél : 57-91-66
- SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André le Village
Tél : 57-91-51

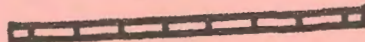
ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

- ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 50-90-76
- DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire
- CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS
Le Verdier Tél : 57-91-66
- SOUS DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard à Pauphile
Tél : 85-75-08
- ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES : Mme VIALON La Combe
- C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée Bon Accueil à SEYSSUEL
Tél : 85-39-54
- TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : (7) 896-11-44
- Service religieux :
- Cure de TERNAY : 16 (7) 224-62-09

ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

- FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président : M. CARRET Michel
CANOE-KAYACK : Président : M. FLEURY Philippe
ASSOCIATION FAMILIALE : Président : M. GUITTOU Jacques
A. I. D. M. R. : Président : M. THEVENON Robert
AIDE AUX PERSONNES AGEES : Président : M. THEVENON Robert
CLUB DES ANCIENS : Présidente : Mme NATIVEL
SCU DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard
CANTINE SCOLAIRE : Présidente : Mme GARDAIS
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Mme VIALON
LA SEVENNE : Président : M. FAYOLLE Jean
CHORALE "LA CLE DES CHANTS" : Président : M. FAURE Serge
A. A. C. V. C. : Président : M. SIMIAN Joël
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE : Président : M. BOURGUIGNON
Joseph
ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE : Président : ?
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente : Mlle POLADIAN Corinne
F. N. A. C. A. : Président : M. FARULT Georges
SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel
A. C. C. A. (CHASSE) : Président : M. FOREST Albert
DANSE FOLKLORIQUE : Présidente : Mlle VALETTE Chantal



DIVERS

Il est rappelé que la divagation des chiens et des chats est interdite et qu'il serait regrettable que les gardes soient dans l'obligation de dresser procès-verbal aux contrevenants.

Il est également nécessaire que vous sachiez que le département de l'Isère est soumis au régime de prophylaxie que nécessite la rage. (Plusieurs cas recensés dans le département).

DONC : VACCINATION OBLIGATOIRE pour les animaux qui, du fait de leur divagation, peuvent être des vecteurs de cette maladie.

(ATTENTION !!)

ENVIRONNEMENT

La Municipalité et les administrés ont déjà fait beaucoup d'efforts pour la sauvegarde de l'environnement ; mais il reste encore beaucoup à faire et la contribution de tous est une condition indispensable au succès.

QUELQUES EXEMPLES :

1°) - La carrière : Le nouveau mode de fonctionnement, avec l'ouverture, pour les bons déblais, le samedi après-midi s'est avéré satisfaisant. Il semble que beaucoup moins de personnes étrangères à la commune viennent y déposer leurs déchets. Il serait souhaitable d'éviter le dépôt de papiers ou de sacs en plastique que le vent disperse facilement dans la nature.

RAPPEL

La décharge de CHUZELLES est ouverte tous les samedis après-midi. Elle est exclusivement réservée aux habitants de la commune pour les dépôts de gravats et ferrailles, branchages, détritiques de jardin et de pelouses. Il est rigoureusement interdit d'y déposer des ordures ménagères, et, nous demandons à chacun de penser à l'environnement.

Il est également interdit de mettre le feu à la décharge.

ATTENTION AUX CONTREVENANTS.

2°) - Tondeuses à gazon : Pour le repos et le bien être de tous, il serait souhaitable de tondre les pelouses le samedi après-midi et d'éviter de tondre le dimanche matin avant 10 heures.

3°) - Brûlage de déchets : Dans le même ordre d'idée il serait préférable d'attendre un vent favorable pour faire brûler des déchets, afin de ne pas enfumer les proches voisins.

ORDURES MENAGERES

Sur l'un de nos derniers bulletins nous vous parlions, assez brièvement, du traitement des ordures ménagères.

C'est à ce problème important que toutes les communes des deux cantons, ceux de Vienne Nord et Vienne Sud, ainsi que certaines communes riveraines du Rhône, se trouvent confrontées.

Fin 1981, sous l'impulsion de Monsieur Joseph DOMEYNE, fut lancée l'idée de la création d'un syndicat : "le SIECTOM" des régions de Vienne et de Givors (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères). Ce syndicat a été officiellement créé par arrêtés préfectoraux de l'Isère et du Rhône le 19 novembre 1982.

Un début de trésorerie fut établi, selon le principe d'1 F par habitant et par commune. La DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) furent chargées des missions suivantes :

.../...

- Etudes préliminaires,
- Recherche de sites d'implantation,
- Organisation de visites d'installations existantes,
- Pourparlers avec les éventuels utilisateurs d'énergie produite par le traitement des ordures ménagères.
- Etude de solutions d'organisation de collecte.
- Etude de solutions de répartition des charges entre les communes.
- Recherche des moyens de financement
- Synthèse des études préliminaires.

Dans le désir de passer rapidement, d'un syndicat d'études à un syndicat de réalisation, le SIECTOM devient le SICTOM (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères).

Après les élections municipales de MARS 83, le bureau fut renouvelé et Monsieur EUDELIN élu Président. Furent également désignés un représentant titulaire et un suppléant par commune. Fin juin 1983, le SICTOM regroupait les communes suivantes :

.../...

VIENNE

CANTON DE VIENNE NORD : Canton de Vienne Sud

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| - CHASSE-SUR-RHONE | - CHONAS L'AMBALLAN |
| - CHUZELLES | - LES COTES D'AREY |
| - LUZINAY | - ESTRABLIN |
| - PONT-EVEQUE | - EYZIN PINET |
| - SEPTEME | - JARDIN |
| - SERPAIZE | - MOIDIEU DETOURBE |
| - SEYSSUEL | - REVENTIN VAUGRIS |
| - VILLETTE DE VIENNE | - LES ROCHES DE
CONDRIEU |
| | - SAINT-SORLIN-DE-
VIENNE |

SAINT-SYMPHORIEN D'OZON

- - TERNAY

GIVORS

CANTON DE GIVORS

- GRIGNY
- LOIRE-SUR-RHONE
- MILLERY
- MONTAGNY
- SAINTE-COLOMBE
- SAINT-CYR-SUR-RHONE
- SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Les études entreprises portent sur une population allant de 45 000 à 60 000 habitants.

Etudes sur la production de vapeur :

Plusieurs usines seraient éventuellement intéressées : deux à Chasse-sur-Rhône, une à Grigny et une à Vienne.

Etudes sur les diverses solutions techniques envisagées en considérant :

- Besoins des entreprises,
- Capacité du four,
- Population pouvant être desservie,
- Quantité de vapeur commercialisable.
- Estimation des dépenses,
- Frais d'exploitation,
- Prix de vente de l'énergie produite.

Le point sur l'étude des données financières :

- Trois postes de dépenses sont à considérer :
 - 1)- la répartition du coût d'investissement,
 - 2)- la répartition du coût d'exploitation,
 - 3)- la répartition du coût de la collecte.

Des études ont d'ailleurs montré qu'un citadin produit plus de déchets qu'un rural.

COMMENT OBTENIR

PIECE FAMILIALE D'UN ETAT CIVIL.	Mairie du domicile.	Livret de famille
... et de nationalité française .	Mairie du domicile	Livret de famille et carte(s) nationale(s) d'identité
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance/	demande écrite avec indica- tion de date de naissance et nom, prénoms.
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage /	D°
EXTRAIT D'ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès ou de domicile.	D°

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A PRESENTER
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Mairie du domicile	- livret de famille - carte n°rimée ou certifi- cat de perte ou de vol. - date et lieu de naissance des parents. - 2 photos de face et sans coiffure. - un timbre fiscal de 100 F
PASSEPORT	Mairie du domicile	mêmes pièces que pour C.N.J., Timbre fiscal de 315 F.
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRI- TOIRE	Mairie du domicile des parents .	- Livret de famille des parents. - Carte nationale d'identité de l'enfant.

DEMANDEURS D'EMPLOI

DEMANDEURS D'EMPLOI

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

POINTAGES 1984

—o—o—o—o—o—o—o—

Un seul pointage par mois.

Calendrier des pointages mensuels
pour 1984.

JANVIER	:	jeudi	19
FEVRIER	:	jeudi	16
MARS	:	jeudi	15
AVRIL	:	jeudi	19
MAI	:	jeudi	17
JUIN	:	jeudi	14
JUILLET	:	jeudi	19
AOÛT	:	jeudi	16
SEPTEMBRE	:	jeudi	13
OCTOBRE	:	jeudi	18
NOVEMBRE	:	jeudi	15
DECEMBRE	:	jeudi	13

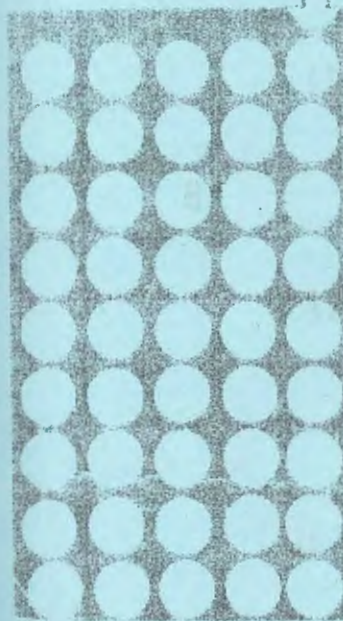
UN PEU DE DETENTE

le mot fléché

Sur les rangées horizontales,
si vous trouvez les mots de 5 lettres
dont vous avez la définition ci-après,
vous devez lire dans la colonne marquée
d'une flèche le nom d'un village que
nous aimons tous.

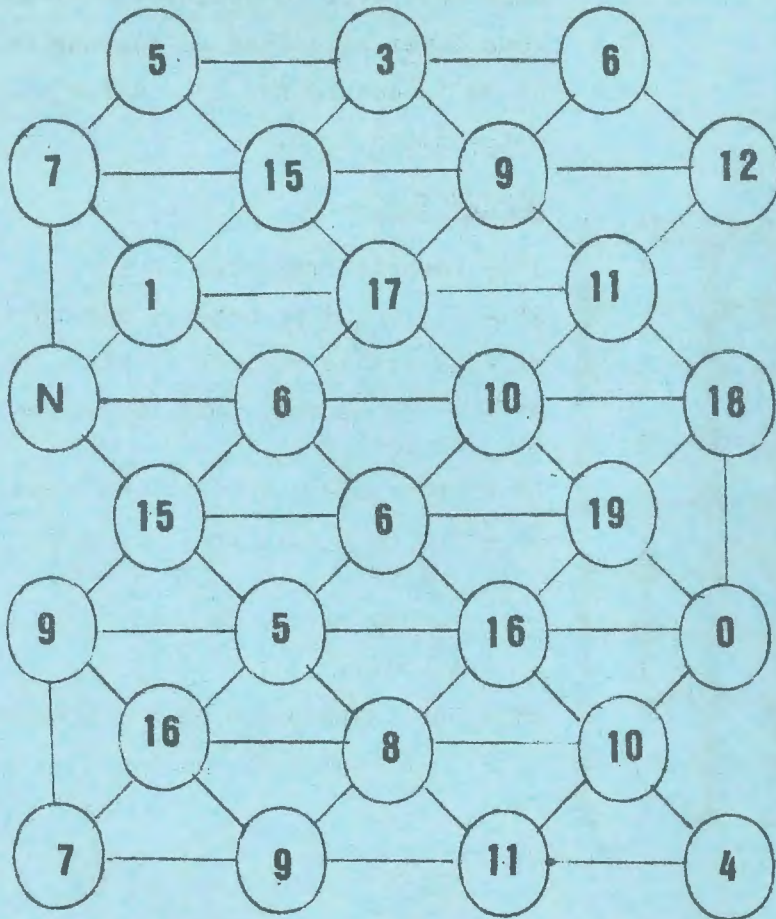
DEFINITIONS :

- 1° - Monnaie française
- 2° - Sport qui se déroule sur un ring
- 3° - Il est le mari de la chouette
- 4° - En ce moment, vous le faites avec nous
- 5° - Se trouve sur le dos des moutons
- 6° - Les chasseurs ne sauraient s'en passer
- 7° - Le 1er prénom de chacun l'est toujours
- 8° - Nous habitons dans ce département
- 9° - C'est notre capitale.



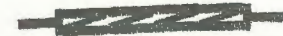
LE LABYRINTHE CHIFFRE

- En partant de la case "N" il vous faut arriver à la case 0 en totalisant 107 Points. Mais attention le chemin à emprunter ne doit utiliser qu'une seule fois un même nombre .



CANIQUE

Mon premier est une note de musique
Mon second est délicieux
Mon troisième est un divertissement apprécié des jeunes
Mon tout est un lieu dit de la Commune où l'on ne doit manquer de rien.



ETAT CIVIL
N A I S S A N C E S
-o-o-o-

TOURNIER

Gaëlle Pascale
née le 3 janvier à Vienne - 38

DE HARO

Carole Barbara
née le 13 janvier à Sainte-Colombe - 69

LIGIER DE LAPRADE

Marie
née le 5 février à Vénissieux - 69

AQBOR

Youssef
né le 25 février à Lyon 7° - 69

ROMET

Mikaël
né le 12 mars à Vienne - 38

TRAUTMANN

Aurélien
né le 3 avril à Vienne - 38

FARCIN

Gwennaël
née le 26 mai à Vienne - 38

TODARO

Amandine Emilie
née le 29 mai à Vienne - 38

GARDE

Sonia
née le 19 août à Sainte-Colombe - 69

PICHON

Thierry Eric
né le 3 septembre à Givors - 69

M A R I A G E S

-o-o-o-o-o-o-o-

ORTEGA Rafaël

& RATTON Christiane
le 26 mars 1983

TCHOULFYAN Eric

& ALVAREZ Adélaïda
le 16 juillet 1983

LENOIR André Robert

& PELLISSON Fabienne
le 1er octobre 1983

DUMAS Serge Raymond

& FANTONI Léa Brigitte
le 8 octobre 1983

PLACET Patrick Michel Roger

& PETRUCCI Carole Réjane
le 29 octobre 1983

GIRAUD Robert

& ROBELLETT Marie-Claude
Evelyne
le 3 décembre 1983

D E C E S

-o-o-o-o-

IGOU

Fernand Marie Louis
décédé le 25 février 1983, à Bron, 69
à l'âge de 56 ans

MARECHAL

Marie Louise
décédée le 3 mars 1983, à Condrieu, 69
à l'âge de 89 ans

THIBON

Yvonne Alice, veuve PICHOT
décédée le 22 mai 1983, à Vienne, 38
à l'âge de 80 ans

SACCUCI

Roland Mario
décédé le 23 mai 1983, à Vienne, 38
à l'âge de 31 ans

BERQUET

Louise Claudine, veuve CARRET
décédée le 8 juin 1983, à Chuzelles, 38
à l'âge de 94 ans

COMBEMOREL

Joannès
décédé le 11 juillet 1983, à Vienne, 38
à l'âge de 82 ans

ABEL-COINDRE

Adrien
décédé le 29 juillet 1983, à Chuzelles, 38
à l'âge de 96 ans

GUGLIELMI

Achille
décédé le 6 septembre 1983, à Vienne, 38
à l'âge de 92 ans

RIGOLLIER

Annie Maryse
décédée le 22 septembre 1983, à Ste-Colombe
à l'âge de 18 ans

RONJAT

Marie Gabrielle Françoise
décédée le 5 novembre 1983, à Vienne, 38
à l'âge de 82 ans

PLANTIER

Antoine
décédé le 10 décembre 1983, à Chuzelles, 38
à l'âge de 84 ans.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Cette inscription est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1966 .

Seules les demandes déposées avant le 31 décembre 1983 donnent lieu à une inscription permettant de voter en 1984.

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune (attache résultant, soit du domicile, soit de la résidence de plus de six mois, soit de l'inscription à l'une des quatre contributions communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date indiquée.

Aucune inscription n'a lieu d'office .

TIMBRE FISCAL pour demande :

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

- de CARTE NATIONALE D'IDENTITE : 100 F

- de PASSEPORT : 315 F.

A NOTER :

Téléphone Mairie : (74) 57.90.97

Tél. Groupe scolaire (74) 57.90.76

Téléphone Maire : (74) 85.33.64

Téléphone Secrétaire (74) 57.91.51

SECRETARIAT :

-o-o-o-o-o-o-

ouvert le MARDI de 9 h à 12 h

le JEUDI de 9 h à 12 h

le VENDREDI de 17 h 30 à 19 h 30.

PERMANENCES DES ELUS :

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

le MARDI : Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint
ou

Madame GARDAIS Michèle ; adjointe

le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean , Maire

le VENDREDI : Monsieur PLANTIER Joseph , adjoint
ou

Monsieur FARAULT Georges , adjoint

QUI DOIT ? QUAND ? OU ?
SE FAIRE INSCRIRE

SUR LA LISTE ELECTORALE :

- qui doit ? :
 - . toute personne nouvellement arrivée dans la commune.
 - . tout jeune garçon ou fille qui aura 18 ans avant le 1er mars 1984.
- quand ? :
 - . du 1er septembre au 31 décembre 1983
- où ? :
 - . au secrétariat de mairie , muni du livret de famille des parents.

SUR LA LISTE DE RECENSEMENT MILITAIRE :

- qui doit ? :
 - . tout jeune homme né en 1966 .
- quand ? :
 - . le premier mois du trimestre de naissance .
 - en janvier pour ceux nés en janvier, février, mars 1966
 - en avril pour ceux nés en avril, mai , juin 1966

- en juillet pour ceux nés en juillet, août, septembre 1966
- en octobre pour ceux nés en octobre, novembre, décembre 1966
- où ? :
 - . au secrétariat de mairie, muni du livret de famille des parents.

SUBVENTIONS

attribuées en 1983

-0-0-0-0-0-

Electrification rurale :	105.000 Francs
Assainissement :	450.000 Francs

-0-

SOLUTION DES JEUX

La - Bon - Danse = L'Abondance

LA CHARADE :

Le village est bien sûr le notre : CHAZELLES

- 9° - PARIS
- 8° - IZEMÉ
- 7° - USSEL
- 6° - FASIL
- 5° - LAINE
- 4° - JOUZ
- 3° - HIBOU
- 2° - GATON
- 1° - FRANCO

LE MOT MÊME :

Bulletin tiré à 450 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

DECEMBRE 1983